PRIMEO
CONSEIL

Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

LES 2N

5 AVENUE EVARISTE GALLOIS
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE

SIREN : 814.782.371

Forme juridique : SAS

N° TVA : FR87814782371

AUREVEX PARIS SUD

SAS au capital de 5000 Euros - SIREN : 889692091
16 RUE GUILLAUME BIGOURDAN, 91320 WISSOUS

Sommaire

Bilan 3

Bilan actif 4

Bilan passif 5

Bilan

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	24 740	9 967	14 773	19 721
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	5 007 393		5 007 393	4 151 684
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 000		20 000	20 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	**5 052 133**	**9 967**	**5 042 166**	**4 191 405**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	363 380		363 380	363 689
Autres créances	365 661		365 661	700 448
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	233 184		233 184	292 863
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**962 225**	**0**	**962 225**	**1 357 000**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**6 014 358**	**9 967**	**6 004 391**	**5 548 405**



Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	1 151 000	1 151 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	87 828	68 140
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 142 260	1 768 197
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	114 081	393 751
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**3 495 169**	**3 381 088**
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	**0**	**0**
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)	**0**	**0**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 171 020	1 858 355
Emprunts et dettes financières diverses	174 619	228 380
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 690	3 533
Dettes fiscales et sociales	63 542	74 172
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	90 350	2 877
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**2 509 221**	**2 167 316**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	**6 004 391**	**5 548 405**



PRIMEO
CONSEIL

AUREVEX PARIS SUD

SAS au capital de 5000 Euros - SIREN : 889692091

16 RUE GUILLAUME BIGOURDAN, 91320 WISSOUS

LES 2N
Société par actions simplifiée au capital de 1.151.000 euros
Siège Social : 5, avenue Evariste Gallois
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
814 782 371 RCS EVRY

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/06/2026

Le trente juin deux-mille vingt-six à quatorze heures, au siège social de la société, les associés se sont réunis à effet de délibérer sur les résolutions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce.
- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Sont présentes :

- M. Didier DAS NEVES, détenant 500 actions sur les 1000 actions composant le capital social ;
- M. Michel DAS NEVES, détenant 500 actions sur les 1000 actions composant le capital social.

Total des actions représentées : 1000 actions sur les 1000 actions composant le capital social.

L'assemblée peut donc valablement délibérer.

M. Didier DAS NEVES est désigné président de séance.

Il met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** se soldant par un **bénéfice** de **114.081 €.** L'assemblée générale donne quitus pour sa gestion à :

- M. Didier DAS NEVES au titre de ses fonctions de Président ;
- M. Michel DAS NEVES au titre de ses fonctions de Directeur Général.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos au **31/12/2025** s'élevant à **114.081 €** de la manière suivante :

- En Reserve légale : **5.705 €**
- En Report à nouveau : **108.376 €**

Après affectation du résultat, le solde du Report à nouveau est de **2.250.636 €**

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M. Didier DAS NEVES
Associé, Président

M. Michel DAS NEVES
Associé, Directeur général